



Direction des ressources humaines, finances et services généraux
Le Directeur

Luxembourg, le 20 juillet 2016

PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Invitation à soumissionner

Objet: Procédure négociée No PN 586 – Contrat de concession d’exploitation d’un cabinet de kinésithérapie

Madame, Monsieur,

1. Objet

La Cour des comptes dont le siège est à Luxembourg (Kirchberg) envisage la passation du contrat de concession de service pour l’exploitation d’un cabinet de kinésithérapie avec un kinésithérapeute.

Si vous êtes intéressé par ce marché, je vous invite à nous faire parvenir votre offre.

Les documents de marché comprennent: la publication sur le site internet de la Cour des comptes et la présente lettre d'invitation avec ses annexes, à savoir, le projet de contrat, le cahier des charges et le dossier d’offre.

2. Transmission et présentation des offres

Votre offre doit être transmise exclusivement par courrier électronique, à la boîte fonctionnelle suivante, pour le **30 septembre 2016**, au plus tard, dans l'une des langues officielles de l'Union européenne :

ECA-PROC-NEG-586@eca.europa.eu

Référence: PN° 586

La boîte fonctionnelle ne sera pas consultée par l’institution avant l’expiration du délai pour la soumission des offres. Un accusé de réception vous parviendra automatiquement dès l’envoi de votre courrier électronique contenant votre offre. Merci de vous assurer que l’ensemble des documents contenant votre offre est bien jointe à votre courrier. Il vous est possible d’envoyer votre offre en plusieurs courriers séparés si leur taille est trop grande.

En cas de non réception de cet accusé de réception automatique, veuillez prendre contact immédiatement avec nos services au +352 4398 47611 ou au +352 4398 47157, pendant les heures de bureau.

Toute offre doit:

- être signée par le soumissionnaire;

- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant les formulaires type de réponse figurant dans le dossier d'offre (annexe 3).

Le dossier d'offre (annexe 3) contient tous les formulaires type de réponse et précise tous les documents à rédiger pour soumettre une offre.

En cas d'absence des pièces justificatives ou des documents demandés, l'offre du soumissionnaire peut être exclue. Les offres ne respectant pas les modalités visées ci-dessus seront considérées comme irrecevables.

Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

3. Validité de l'offre

Le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre pendant 3 mois après la date limite de dépôt des offres.

4. Conditions générales

La soumission d'une offre entraîne pour le soumissionnaire :

- l'acceptation intégrale du règlement financier et des règles d'application du règlement financier¹ auxquels sont soumises la procédure de marché et l'exécution du contrat;
- l'acceptation intégrale des conditions contenues dans les documents de marché;
- l'engagement irrévocable d'exécuter le contrat aux conditions de son offre au cas où celui-ci est retenue ;
- la renonciation à ses propres conditions de vente, de travaux et/ou de prestations de services ;
- la reconnaissance d'avoir pu apprécier l'étendue et la qualité des prestations demandées, ainsi que des difficultés possibles.

L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

Dès le moment où la Cour des comptes a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celle-ci et est traité de façon confidentielle.

5. Contacts avec l'institution

Pendant toute la procédure, les contacts entre la Cour des comptes et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

- avant la date de clôture du dépôt des offres :

- à l'initiative des soumissionnaires, la Cour peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées par écrit à l'adresse électronique ci-dessous avant la date limite de la transmission des offres au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de dépôt des offres: eca-procurement.service@eca.europa.eu.

¹ Voir point 8 « Cadre juridique »

→ de sa propre initiative, la Cour peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou toute autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.

Le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à tous les soumissionnaires via courrier électronique uniquement.

- après l'ouverture des offres :

→ dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, la Cour peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

6. Conclusion du marché

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de la Cour des comptes. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

La Cour peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter aux documents de marché. Les exigences minimales définies dans les documents de marché (c'est-à-dire, les exigences et conditions du cahier des charges et du modèle de contrat) et ne font pas l'objet de négociations. Durant les négociations, l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires est assurée. La Cour se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement.

La Cour peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

Les soumissionnaires seront informés de la suite qui aura été réservée à leur offre par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.

7. Données à caractère personnel

Le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple : nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires, et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de l'offre du soumissionnaire, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement par les services responsables du présent marché à cette finalité. D'autre part, les données personnelles peuvent, le cas échéant, être transférées à l'auditeur externe de la Cour des comptes européenne, à l'Instance des Irrégularités Financières, aux services de l'Office européen de Lutte Anti Fraude (OLAF) de la Commission européenne et à la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du système de détection rapide et d'exclusion (http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm).

Sur demande, vous pouvez obtenir la communication de vos données à caractère personnel et vous pouvez demander la rectification de toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la Cour. Vous avez le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées et traitées dans le système de détection rapide et d'exclusion si vous vous trouvez dans l'une des situations visées à l'article 106 du RF. Cette disposition concerne tant les soumissionnaires en tant qu'opérateurs économiques que les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lesdits opérateurs économiques.

8. Cadre juridique

La présente procédure de marché public et son exécution sont gouvernées par :

- Règlement financier (UE, EURATOM) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n°1605/2002 du Conseil (JO L298 du 26/10/2012), tel qu'amendé, ci-après, le «règlement financier» ;
- Règlement délégué (UE) no. 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) no. 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L362 du 31/12/2012), tel qu'amendé, ci-après, les «règles d'application du règlement financier».

Cette procédure est une procédure négociée avec consultation de 3 opérateurs économiques au moins, lancées sur la base de l'article 137(1) des règles d'application du règlement financier.

9. Annexes

Font partie intégrante de la présente procédure, les annexes ci-après :

- 1 Projet de contrat - http://www.eca.europa.eu/Lists/CallForTender/CFT16_PN586/Annexe_1.pdf
- 2 Cahier des charges - http://www.eca.europa.eu/Lists/CallForTender/CFT16_PN586/Annexe_2.pdf
- 3 Dossier d'offre (ce dossier contient tous les formulaires type de réponse et précise tous les documents à rédiger pour soumettre une offre) - http://www.eca.europa.eu/Lists/CallForTender/CFT16_PN586/Annexe_3.doc

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Zacharias Koliass